

Compte Rendu de la réunion de Conseil Municipal

Du 05 novembre 2025

Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 juillet 2025

Le Procès-verbal de la séance Conseil municipal du 23 juillet 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 juillet 2025.

Travaux logement N°1 Place Publique

M. Le Maire présente le premier devis reçu concernant les travaux de réhabilitation du logement situé au N°1 Place Publique. C'est l'entreprise Corroyer de Moreuil et il est d'un montant de 59 955,50 € soit 69 302,70 € TTC.

M. le Maire précise que les volets roulants demandés n'ont pas été inclus dans ce devis et que plusieurs modifications sont à prévoir. Un deuxième devis est en attente de la part de l'entreprise Total Renov'Home de Villers Bretonneux. M. le Maire informe qu'au vu du montant final, il faut faire un appel d'offres avec une procédure de Marchés Publics. M. BÉRULLIER demande à ce que soit fait un cahier des charges concernant ces travaux. M. le Maire se charge du dossier. Un groupe de travail devra se réunir.

Adressage des rues de Morisel

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que jusqu'ici imposé aux seules communes de plus de 2 000 habitants, l'adressage devient désormais obligatoire pour toutes les communes (art. 169 de la [loi n° 2022-217 du 21/02/2022](#)). Le conseil municipal doit donc procéder à la dénomination des voies, des voies privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits. Le numérotage des maisons est dorénavant exécuté par arrêté du maire. Ces données seront versées dans des « bases adresses locales » (BAL) qui viendront alimenter la « Base Adresse Nationale ». Il présente un devis fourni par LA POSTE pour effectuer cet adressage. Ce devis est d'un montant de 3 400,94 € TTC et comprend le rapport, l'audit, le conseil, la réalisation du plan d'adressage, les réunions d'accompagnement et d'information de la population et la fin de prestation. M. BÉRULLIER informe qu'avec une procédure aussi complexe, il faudra accompagner les personnes qui ne seront pas en mesure d'effectuer leur changement d'adresse par leurs propres moyens. Il faudra définir un objectif, expliquer la raison de ce changement et faire de la pédagogie en amont. Si des personnes ont besoin d'aide, la mairie sera là pour les accompagner.

Après discussion, les membres du conseil municipal décident de repousser cet adressage à plus tard, des sujets plus urgents sont à traiter.

Recensement de la population

M. le Maire informe qu'il n'a pas encore reçu de candidature pour le recensement de la population début 2026 malgré la publication de cette offre dans la dernière lettre aux habitants. Il est nécessaire de prendre une délibération pour la création de 2 postes d'agents recenseurs et de définir leurs rémunérations. M. le Maire précise que ces agents ne peuvent pas être des élus de la commune.

Sur le rapport du maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de 2 emplois de contractuel à temps non complet, pour la période allant de mi-décembre à mi-février 2025, en application de l'article 3 I 2° de la loi n° 84-53, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Les agents seront payés sur la base d'un forfait de 700,00 € (sept cent euros)

Les agents devront suivre 2 demi-journées de formation, une première demi-journée en distanciel mi-décembre et une deuxième demi-journée en présentiel le 12 ou le 13 janvier (date encore à préciser à ce jour). **Ces formations sont obligatoires.**

Une nouvelle information proposant ces postes va être communiquée aux habitants et celle-ci ne diffusera que cette information avec le montant de la rémunération et les dates de formations obligatoires pour effectuer ce recensement.

Noël des enfants 2025

M. le Maire demande au Conseil Municipal si l'on prend le même montant que l'année précédente concernant le Noël des enfants et des agents de la commune. Le montant proposé est de 35 € par enfant en jouet ou en carte cadeau selon leur âge. Il propose également au Conseil Municipal de faire la distribution le vendredi 12 décembre après-midi à la salle des fêtes.

Pour les enfants qui ne sont pas scolarisés à Morisel, M. le Maire propose que la distribution se déroule comme l'année précédente à la salle des fêtes également, de 17h30 à 18h30. Cette distribution est faite sur inscription uniquement en mairie avec une date limite qui a été fixée au 24 octobre inclus cette année. La diffusion de l'information a été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune en octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de M. le Maire et décide d'attribuer :

Un jouet à chacun des enfants nés entre 2019 et 2025.

Une carte cadeau de trente-cinq euros à chacun des enfants nés entre 2015 et 2018.

Projet aménagement rue Thiers

M. le Maire présente le plan du projet concernant l'aménagement de la rue Thiers et informe les membres du conseil présents qu'il n'a toujours pas eu le retour du département concernant celui-ci. Il n'y a pas eu de retour non plus concernant les feux récompenses qui sont prévus dans ce projet. Pour le parking initialement prévu, pas de retour d'informations concernant les différents propriétaires. A voir pour engager une procédure d'expropriation pour utilité publique.

Questions diverses

- M. BÉRULLIER demande à faire une information aux habitants concernant le devenir de l'école de Morisel, il est important que les habitants soient conscients qu'ils ont encore une école avec une bonne pratique pédagogique. Le niveau scolaire des enfants qui arrivent au collège après le passage par Morisel est meilleur que les autres. Une information sera diffusée lors de la prochaine lettre aux habitants. M. RETOURNÉ demande à ce qu'une diffusion soit faite également rue de la République à Moreuil car la distance entre les écoles de Moreuil et de Morisel est équivalente.

- M. le Maire propose la date du 08 décembre pour la distribution des colis des aînés.

- M. BÉRULLIER transmet une demande de l'agriculteur qui a remis en état le chemin de remembrement situé à la sortie de Morisel en direction de Castel. Il demande si la commune

peut prendre en charge une partie des frais engagés, il lui a été répondu que cela n'était pas possible.

- M. BÉRULLIER demande si l'arrêté concernant l'étang de pêche a été pris, il lui est répondu qu'il n'est pas simple à prendre car l'étang est situé sur le territoire de Moreuil. Des mails ont été envoyés à différents endroits et sont restés sans réponse.

- M. BÉRULLIER signale qu'il a relancé 3 fois l'exploitant pour le chemin du marais et qu'il n'a toujours pas été recontacté. Il va relancer de nouveau.

- M. BÉRULLIER signale que la route située au chemin des Hirondelles est défoncée suite aux travaux du pont de Moreuil et à la déviation. Il va falloir intervenir rapidement afin d'éviter des problèmes de ruissellements et d'inondations. M. le Maire va contacter la CCALN.

Questions de M. LEFEVRE posées par M. DEVOS qui le représente :

- Il signale des arbres dangereux prêt à tomber clos des merisiers. Il est répondu que si c'est sur un terrain privé, ce n'est pas à la commune d'intervenir. Il lui est demandé de préciser la localisation exacte afin de trouver le propriétaire. M. BÉRULLIER va aller voir sur place.

- Il signale que des Fresnes situés sur la voie publique sont à élaguer rue de la Briqueterie. M. BÉRULLIER va aller sur place et la taille de la lisière du bois va être étudiée.

- Il signale que la haie située au carrefour de la rue du Bosquet et de la rue de Beauvoisy n'est pas taillée. M. BÉRULLIER se propose d'aider l'employé de la commune car cette intervention est dangereuse répond que la mairie attend toujours des propositions des propriétaires afin de trouver une solution commune.

- Il signale qu'il y a beaucoup de pigeons sur le toit de l'église. M. BÉRULLIER se propose pour nettoyer le clocher avec l'employé de la commune et pour reboucher les trous par lesquels entrent les pigeons. M. JULLIEN se propose également.

- M. RETOURNÉ demande quand sera faite la matérialisation au sol du parking à côté de l'abribus. Il lui est répondu que ce n'est pas la bonne saison au vu des différences de températures entre le jour et la nuit. M. RETOURNÉ informe qu'il existe une entreprise sur Amiens qui fait du marquage au sol à chaud et que cela est possible en cette période. Il serait possible de faire également les marquages des passages piétons route d'Ailly sur Noye et devant le cimetière en même temps. Il va transmettre les coordonnées de cette entreprise.

- M. RETOURNÉ demande quand est prévu le démontage du bâtiment qui se situe dans la cour de l'école. Il lui est répondu que cela est dangereux et que le mur pourrait tomber sur le local communal qui se situe en contrebas. M. BÉRULLIER propose que plusieurs membres du conseil se charge de ce chantier.

- M. RETOURNÉ signale que la table située au milieu de la salle des fêtes lors du repas des aînés était gênante car cela donnait l'impression de séparer les élus des aînés. Il lui est répondu que cela était plus pratique pour le service car cette année il était assuré par les conseillers eux-mêmes. Depuis plusieurs années le service était inclus avec le repas par le prestataire. Il lui a été répondu que cette année cela n'a pas été possible mais les retours des participants ont été bons concernant ce service par les conseillers, le repas fourni par le traiteur d'Hangest en Santerre et le groupe « les nouveaux talents » qui était en charge de la musique.

- M. RETOURNÉ informe que la réunion inter associative aura lieu le mercredi 12 novembre.

INFORMATIONS UTILES

PROCHAINES MANIFESTATIONS DANS LA COMMUNE

SOIRÉE BEAUJOLAIS :

Le comité des fêtes organise une soirée « Beaujolais » le samedi 22 novembre à partir à 19h30

SOIRÉE COUSCOUS :

L'association de pétanque « ché caouins de Morisel » organise une soirée couscous le samedi 29 novembre.

LES COLIS DES AINÉS :

Les colis des aînés seront distribués le lundi 08 décembre dans l'après-midi.

MARCHÉ DE NOËL DU COMITÉ DES FÊTES :

Le comité des fêtes de la commune de Morisel organise son 3^{ème} marché de Noël dans et devant la salle Albert Coorevits le vendredi 12 décembre de 17H à 20H.

SAPINS A DECORER DANS LES RUES DE LA COMMUNE :

Comme l'an passé plusieurs sapins vont être placés dans différents endroits de la commune au début du mois de décembre.

Laissez place à votre imagination et n'hésitez pas à les faire décorer par vos enfants.

FERMETURE DE LA MAIRIE PENDANT LES VACANCES DE FIN D'ANNÉE :

Le secrétariat de Mairie sera fermé du 19 décembre 2025 au 05 janvier 2026.

M. le Maire tiendra une permanence : le lundi 29 décembre de 11H à 12H.

Réouverture du secrétariat le lundi 05 janvier de 9h à 11h45.

En cas d'urgence, vous pouvez nous contacter ou laisser un message au : 06 33 61 89 60 ou nous écrire par mail à : mairie.morisel@orange.fr

Pour rappel, les horaires de permanence de la mairie sont le lundi de 9h à 11h45 et le jeudi de 15h à 19h.